

DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE BATTUE AU SANGLIER
Période du 1er juin au 14 août 2023

Je soussigné (nom, prénom)

demeurant à

TélEmail :.....

Agissant en qualité de détenteur du droit de chasse (cocher la case correspondante)

- Président de Société de chasse Communale
- Président de Société de chasse Privée
- Propriétaire

Sollicite l'autorisation de chasse en battue aux sangliers selon les modalités prévues par la société de chasse, sur la(les) commune(s) suivante(s) :

COMMUNE(S) – lieu(x)dit(s) ou n° de secteur	TYPE DE CULTURE MENACÉE (cocher la case correspondante)	
	Céréales	<input type="checkbox"/>
	Semences	<input type="checkbox"/>
	Maraîchage	<input type="checkbox"/>
	Prairie	<input type="checkbox"/>
	Vigne	<input type="checkbox"/>
	Autre (préciser) :	<input type="checkbox"/>
Parcelles endommagées au moment de la demande ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	

Reconnais avoir pris connaissance des conditions spécifiques de battue d'été au sanglier :

- tir à balles ou à l'arc obligatoire, seul le port de balles est autorisé,
- le tir individuel de rencontre est interdit,
- la chasse doit être conduite depuis les cultures vers le bois,
- la réglementation relative à la pénétration dans les massifs forestiers, la circulation et le stationnement sur certaines voies les desservant doit être strictement respectée

Fait à, le

(Cachet de la Société et signature du Président)

JOINDRE A VOTRE DEMANDE

une enveloppe libellée à l'adresse du demandeur

Toute demande incomplète sera invalidée